

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

20 JUILLET 2022

N° 2022/07/13

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle des mariages en mairie sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Présents : Eric LARDON – Hélène DE SIMONE – Christiane CLUZEL – Anabel FOURNIER FAURE – Marc COMBETTE – Margot SOLVIGNON – Solange PEILLON – Jeanine JULIEN – André SALARDON – Catherine PASQUIER FOURNIER – Philippe ROCHE

OBJET : MISE EN PLACE D'ATELIERS NUMERIQUES PAR LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

Il est exposé au Conseil d'Administration que Loire Forez Agglomération organise des ateliers numériques proposés au sein de l'EPN (Espace Public Numérique) mobile. Ils concernent principalement la découverte de l'outil numérique (Ordinateur, tablette, Smartphone etc). Cela concerne le niveau 1 (débutant) et niveau 2 (intermédiaire).

8 ateliers peuvent être mis en place :

- Découverte d'Internet
- Boîte mail
- Bureautique texte, tableur
- Découverte de l'ordinateur
- Ranger son ordinateur
- Café numérique (question-réponse)
- Tablette
- Smartphone

En fonction des publics et de la demande, des animations autour de l'imprimante 3D et/ou les casques réalité virtuelle peuvent être proposés.

Tarifs :

Pour un lot de 6 ateliers de 2 heures pour chaque atelier.

Entre 1 et 4 usagers : 1 conseiller numérique pour 300€

De 5 à 8 usagers : 2 conseillers numériques pour 400€

Cela correspond à 50 € l'atelier (pour 1 conseiller) et 67 € l'atelier (pour 2 conseillers).

Il est proposé au CCAS de bien vouloir délibérer sur la mise en place d'ateliers numériques sur la commune de St Marcellin en Forez.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour, décide :

- la mise en place d'ateliers numériques organisé par Loire Forez Agglomération sur la commune,
- d'autoriser le Président, ou son vice-président à signer tout document relatif à ce dossier

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 22 JUILLET 2022

**LE MAIRE ET PRESIDENT DU CCAS
ERIC LARDON**

